

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 28, 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2015

2015 DPA 52 Logement de fonction, 16 rue du Colonel Moll (17e) - Indemnisation de la Ville de Paris.

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants;

Vu le projet de délibération, en date du 15 septembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le principe d'indemnisation de la Ville de Paris par les sociétés MERCIER et SMA SA en raison du sinistre, résultant des travaux d'étanchéité sur la toiture terrasse, survenu dans le logement de fonction de l'école sise 16, rue du Colonel Moll (17^e);

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement, en date du 14 septembre 2015;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe d'indemnisation de la Ville de Paris par les sociétés MERCIER et SMA SA en raison du sinistre, résultant des travaux d'étanchéité sur la toiture terrasse, survenu dans le logement de fonction de l'école sise 16, rue du Colonel Moll (17^e).

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer le contrat de transaction correspondant, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : La recette correspondante sera imputée au chapitre 77, nature 7788, rubrique 211 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2015 et suivants.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO